



Canadian  
Home Builders'  
Association

New Brunswick



Association canadienne  
des constructeurs  
d'habitations

Nouveau-Brunswick

# Nous vous aidons à bâtir votre entreprise

## DEMANDE D'ADHÉSION

Pour les constructeurs et les rénovateurs



Obtenez le **titre professionnel**  
de **MAÎTRE CONSTRUCTEUR**

de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations –  
Nouveau-Brunswick (MC ACCH-NB)



Interrogez n'importe quel membre de l'**Association canadienne des constructeurs d'habitations** et il vous dira qu'être membre lui donne un avantage concurrentiel sur les non-membres et l'aide à bâtir son entreprise.

Notre association est la seule qui représente le secteur de la construction résidentielle au Canada, au Nouveau-Brunswick et dans votre collectivité. **L'engagement que nous prenons envers nos membres** est de consolider leur entreprise en les aidant à nouer des contacts avec des clients; l'engagement que nous prenons envers le public est d'aider les clients à trouver un constructeur ou un rénovateur compétent, expérimenté et qualifié pour réaliser leur projet, une personne de confiance qui effectuera les travaux correctement; l'engagement que nous prenons envers le secteur est de promouvoir le professionnalisme de nos membres et d'être leur porte-parole auprès de tous les ordres de gouvernement dans les questions les plus importantes pour eux.

Dans notre secteur, une information à jour sur les modifications des lois et des arrêtés, les droits d'aménagement et les exigences du code du bâtiment est un facteur clé pour gagner du temps et de l'argent. Avec plus de 8 500 membres dans tout le Canada, nous avons tout un réseau de professionnels qui travaillent pour vous aux échelons local, provincial et national de notre association, pour vous tenir au courant de ce qui pourrait avoir un impact sur votre entreprise.

Nous ne nous contentons pas d'informer nos membres, nous intervenons également pour eux dans les questions qui les empêchent de se concentrer sur ce qu'ils font le mieux : construire, rénover et bâtir des collectivités. Par l'intermédiaire de notre équipe solide et active de défense des intérêts auprès des trois ordres de gouvernement, nous menons les batailles que vous n'avez pas le temps de livrer.

Notre priorité est d'aider les consommateurs à trouver nos membres, qui comptent parmi les constructeurs et rénovateurs professionnels les mieux formés et les plus compétents du pays. Nous faisons de la publicité pour vous sur nos sites Web, dans nos magazines, dans nos annuaires, dans nos annonces dans les journaux et à la radio ainsi que dans des programmes comme **RenoMark<sup>MC</sup>** et le **programme des maîtres constructeurs de l'ACCH-Nouveau-Brunswick**, ces démarches visant toutes à vous mettre en contact avec vos futurs clients.

Nos associations locales et provinciales organisent également de nombreux événements et activités qui vous aident à étoffer

vos contacts. Nous vous donnons l'occasion de rencontrer d'autres constructeurs et rénovateurs du secteur pour discuter de préoccupations communes et nous facilitons vos contacts avec des fournisseurs et des professionnels pour vous aider à constituer une équipe gagnante.

Nos **soupers-causeries mensuels** à l'échelon local sont une occasion d'établir des contacts et de recevoir de l'information pertinente présentée par des conférenciers choisis avec soin sur des sujets d'intérêt pour la prospérité de votre entreprise.

Notre **congrès provincial – Habitation** propose des présentations et des ateliers de pointe sur des sujets choisis pour vous tenir au courant des dernières tendances et nouveautés dans les domaines de la science du bâtiment, du marketing et des questions techniques.

Notre programme provincial de **prix d'excellence** donne chaque année aux membres l'occasion de mettre en valeur les maisons de qualité qu'ils ont bâties ou rénovées. Les lauréats sont mis en avant sur nos sites Web, dans notre magazine et dans quatre des plus grands journaux de la province.

Nous avons une équipe d'experts de l'**efficacité énergétique** prêts à aider nos membres à être à la pointe en matière d'efficacité énergétique en fournissant de la formation et du soutien technique tout au long de leurs projets de construction et de rénovation.

Nos comités aident à cerner les défis à relever dans nos **collectivités** et collaborent avec les municipalités pour réduire les tracasseries administratives et les restrictions qui empêchent la construction des collectivités de la prochaine génération.

**L'année dernière, notre association provinciale a lancé un programme de titre professionnel, le programme de maître constructeur de l'ACCH-NB, qui accordera un titre professionnel aux candidats admissibles et, à leur entreprise, la certification professionnelle de maître constructeur de l'ACCH – Nouveau-Brunswick (MC ACCH-NB).**

Nous avons hâte d'apprendre comment nous pouvons vous aider à bâtir votre entreprise. Communiquez avec nous dès aujourd'hui pour discuter des avantages de l'adhésion à l'Association canadienne des constructeurs d'habitations.

1-506-459-7219 – nbhome@nbnet.nb.ca

# Association canadienne des constructeurs d'habitations – Nouveau-Brunswick

## Demande d'adhésion (Constructeurs et rénovateurs)

### Renseignements sur l'entreprise

Nom de l'entreprise :	_____		
Nom de la personne-ressource principale :	_____		
Adresse postale :	_____	Code postal :	_____
Localité :	_____	Province :	_____
Téléphone au bureau :	_____	Téléphone cellulaire :	_____
Numéro de télécopieur :	_____		
Site Web :	_____		
Adresse de courriel :	_____		
Principaux travaux réalisés par mon entreprise : <i>(cocher toutes les réponses qui s'appliquent)</i>	<input type="checkbox"/> Maisons sur mesure <input type="checkbox"/> Rénovations <input type="checkbox"/> Aménagement <input type="checkbox"/> Construction de complexes d'habitation <input type="checkbox"/> Usine de maisons préfabriquées <input type="checkbox"/> Détaillant de maisons préfabriquées Autres : _____		

### Choisir votre association locale

En choisissant d'adhérer à l'**Association canadienne des constructeurs d'habitations**, vous devenez membre de trois associations qui se consacrent toutes trois à la défense des intérêts de leurs membres auprès des trois ordres de gouvernements, à l'échelon local, provincial et fédéral. Notre association nationale se trouve à Ottawa. C'est l'Association canadienne des constructeurs d'habitations. L'association provinciale est l'Association canadienne des constructeurs d'habitations – Nouveau-Brunswick, à Fredericton. Vous choisissez l'association locale à laquelle vous souhaitez appartenir. Vous pouvez adhérer à plusieurs d'entre elles et, s'il n'y a pas d'association locale dans un rayon de 50 km de l'adresse de votre bureau, vous pouvez devenir un membre provincial. Veuillez cocher la ou les cases qui s'appliquent à votre situation.

- Association canadienne des constructeurs d'habitations – Grand Fredericton** (cotisation annuelle : 948.75 \$, TVH=include)
- Association des constructeurs d'habitations du Grand Moncton** (cotisation annuelle : 948.25\$, TVH include)
- Association canadienne des constructeurs d'habitations – Saint John** (cotisation annuelle : 948.75 \$, TVH include)
- Association canadienne des constructeurs d'habitations – Sussex** (cotisation annuelle : 948.75 \$, TVH include)
- Membre provincial de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations – Nouveau-Brunswick** (pour les membres qui ne se trouvent pas dans un rayon de 50 km d'une des associations locales ci-dessus) (cotisation annuelle : 948.75 \$, TVH include)

**Les membres cotisent pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre. Les cotisations sont dues le 1<sup>er</sup> novembre chaque année et sont facturées par l'association provinciale, l'ACCH – Nouveau-Brunswick.**

## Renseignements concernant les références

**Parrain : Le membre actuel suivant de l'ACCH recommande l'adhésion de mon entreprise :**

Nom de l'entreprise :

N° de la personne-  
ressource :

**Références professionnelles :** *Veillez fournir trois références professionnelles :*

1. Nom de l'entreprise :

Personne-ressource :

Téléphone :

Adresse de courriel :

Téléphone cellulaire :

Cette entreprise est membre de l'ACCH  Oui  
 Non

2. Nom de l'entreprise :

Personne-ressource :

Téléphone :

Adresse de courriel :

Téléphone cellulaire :

Cette entreprise est membre de l'ACCH  Oui  
 Non

3. Nom de l'entreprise :

Personne-ressource :

Téléphone :

Adresse de courriel :

Téléphone cellulaire :

Cette entreprise est membre de l'ACCH  Oui  
 Non

Pour tout renseignement ou question concernant votre demande, veuillez communiquer avec  
l'Association canadienne des constructeurs d'habitations – Nouveau-Brunswick (ACCH-NB)

403, rue Regent, bureau 207, Fredericton (N.-B.) E3B 3X6

Téléphone : 506-459-7219 Télécopieur : 506-450-4924 Courriel : nbhome@nbnet.nb.ca



## Exigences professionnelles

Les exigences qui suivent sont celles que les entreprises doivent remplir pour pouvoir devenir membres. **(Veuillez joindre une copie des documents attestant le respect de chacune de ces exigences. Ces pièces sont demandées chaque année et doivent être envoyées avec votre cotisation annuelle et avec la présente demande d'adhésion.)**

### Santé et sécurité au travail

Les constructeurs et rénovateurs de l'ACCH-NB doivent se conformer à toutes les exigences en matière de santé et de sécurité au travail et doivent être membres **en règle** de Travail sécuritaire NB.

Mon n° de police de Travail sécuritaire :

Nombre d'employés et de sous-traitants à qui mon entreprise offre la protection de Travail sécuritaire :

Mon entreprise est exonérée du paiement des cotisations annuelles à Travail sécuritaire NB

Oui, elle est exonérée.

Non, elle n'est pas exonérée.

### Assurance responsabilité civile

Les constructeurs et rénovateurs de l'ACCH-NB doivent avoir une assurance responsabilité civile offrant une garantie d'au moins deux millions de dollars.

Mon numéro de police d'assurance :

Le nom de ma compagnie d'assurances :

### Enregistrement et déclaration de la TVH et des retenues à la source auprès de l'Agence du revenu du Canada

Les constructeurs et les rénovateurs de l'ACCH-NB doivent percevoir et verser la TVH pour tous les travaux réalisés par l'entreprise membre et doivent tous percevoir et verser des cotisations sociales et d'assurance pour leurs employés ainsi que se conformer à toutes les exigences de l'Agence du revenu du Canada.

Mon numéro d'entreprise de l'ARC :

### Garantie pour habitation neuve

Les constructeurs de l'ACCH-NB doivent fournir une garantie de tiers sur la construction de **toutes** les maisons neuves qui relèvent de la partie 9 du Code national du bâtiment – Canada (maisons isolées et complexes d'habitation inclus).

Mon numéro de compte/de membre pour la garantie :

Mon fournisseur de garantie :

Je confirme que toutes les nouvelles maisons construites par l'entreprise mentionnés ci-dessus qui relèvent de la partie 9 du Code national du bâtiment du Canada sont inscrits avec un compagnie de garantie de tiers et nous sommes enregistrés auprès du compagnie de garantie sous le nom de l'entreprise ci-dessus  (oui) ou que cette entreprise;

Je suis d'accord que je vais donner l'ACCH-Nouveau-Brunswick chaque année une liste des adresses pour les propriétés que je construit au cours de l'année d'adhésion à la demande de l'Association à tout moment de l'année.

(Signataire autorisé de l'entreprise)

Date

Autorisation de communication de renseignements

Date : \_\_\_\_\_

(Cochez la case qui applique)

To:  **Atlantic Home Warranty**  
**À l'attention de: Jennifer Howard**  
**15 Oland Crescent**  
**Halifax, (N-É), B3S 1C6**

**Lux Residential Warranty Program Inc.**  
**À l'attention de: Greg Cormier**  
**P.O. Box 27046**  
**Dieppe, (N-B) E1A 6V3**

De : \_\_\_\_\_ (Nom du constructeur/candidat ou de la constructrice/candidate)

\_\_\_\_\_ (Adresse)

\_\_\_\_\_ (Code postal)

\_\_\_\_\_ (Téléphone – en journée)

\_\_\_\_\_ (Courriel)

Objet : Autorisation de communiquer mon dossier de formation à l'ACCH – Nouveau-Brunswick

Par la présente, je, *(nom en caractères d'imprimerie)* \_\_\_\_\_,  
autorise le personnel du programme  d'Atlantic Home Warranty ou de  LUX Residential Warranty à fournir à l'Association du  
Nouveau-Brunswick de canadienne des constructeurs, un historique complet de la garantie que je l'ai acheté au cours de cette période  
de temps\_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
**Signé (Signature du candidat ou de la candidate)      Témoin (Signature)      (Nom du témoin en caractères d'imprimerie)**

Pour tout renseignement ou question concernant votre demande, veuillez communiquer avec  
l'Association canadienne des constructeurs d'habitations – Nouveau-Brunswick (ACCH-NB)  
403, rue Regent, bureau 207, Fredericton (N.-B.) E3B 3X6  
Téléphone : 506-459-7219 Télécopieur : 506-450-4924 Courriel : nbhome@nbnet.nb.ca



## MC ACCH-NB – Programme de maître constructeur de l'ACCH-NB



En 2014, l'ACCH – Nouveau-Brunswick a adopté un programme obligatoire de titre professionnel des constructeurs et de certification des entreprises membres pour tous ses membres constructeurs et rénovateurs. Les nouveaux membres ont 30 mois à compter de la date d'approbation de leur demande pour satisfaire aux exigences relatives au titre professionnel et à la certification. Une fois ces exigences remplies, le membre peut demander le titre professionnel de « MC ACCH-NB » (maître constructeur de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations – Nouveau-Brunswick).

Le titre professionnel et la certification d'entreprise s'obtiennent en deux étapes. Comme indiqué ci-dessus, votre entreprise doit se conformer chaque année aux exigences suivantes, à remplir par les membres :

- Obligation de fournir une garantie de tiers sur toutes les maisons neuves qui relèvent de la partie 9 du CNB
- Obligation d'avoir une assurance responsabilité civile offrant une garantie d'au moins deux millions de dollars
- Obligation de respecter toutes les politiques et procédures de Travail sécuritaire NB
- Obligation d'être enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada et de verser les retenues à la source et la TVH

En outre, au moins un représentant de votre entreprise doit avoir suivi les cours mentionnés ci-dessous. Une fois que vous avez satisfait à ces exigences en matière de formation, vous pouvez demander votre titre professionnel et la certification de votre entreprise. Le titre professionnel de MC ACCH-NB (maître constructeur de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations – Nouveau-Brunswick) vous est alors conféré et la certification professionnelle de MC ACCH-NB (maître constructeur de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations – Nouveau-Brunswick) est conférée à votre entreprise, qui pourra mentionner ces titres dans sa publicité. La formation nécessaire peut être suivie par l'intermédiaire du programme d'Atlantic Home Warranty, sans qu'il soit nécessaire d'être membre de ce programme, au tarif réservé aux membres de l'ACCH-NB. Si vous avez suivi une autre formation répondant aux exigences du programme et donnée par un autre fournisseur reconnu de services d'éducation, vous pouvez obtenir une équivalence pour cette formation. Veuillez communiquer avec notre bureau et fournir, pour examen par notre comité d'admission, la preuve que vous avez terminé l'autre formation. Les droits annuels pour le titre professionnel et la certification de maître constructeur de l'ACCH-NB sont de 475 \$ + TVH. Ils sont calculés au prorata pour la période comprise entre la date d'approbation et la fin de l'année, le 31 décembre.

### Exigences de formation pour le programme de titre professionnel/certification

La liste ci-dessous comprend les cours que vous devez avoir suivis avant de demander le titre professionnel. Si vous avez suivi des cours similaires auprès d'un autre fournisseur de services d'éducation, veuillez fournir une preuve de participation ainsi qu'un aperçu de la matière étudiée pour examen et octroi éventuel d'une équivalence.

- Cours ou mise à jour sur la version courante de la partie 9 du CNB**
- Cours *The Better Built House***
- Atlantic Housing Professional Series (qui comprend les cours suivants)**
  - Gestion d'entreprise*
  - Gestion financière*
  - Marketing et ventes*
  - Gestion de projet*
  - Droit de la construction*
- Atlantic Builder Workshop Series (qui comprend les cours suivants)**
  - Fondations 1*
  - Fondations 2*
  - Cloison sèche*
  - Portes et fenêtres*
  - Humidité*
  - Ventilation*
  - Revêtements de sol*
- Atelier de pratique professionnelle (offert par l'ACCH-NB)**
- Formation de 2 jours à l'efficacité énergétique (rénovation, maison neuve, R-2000 – offert par l'ACCH-NB)**

Au moment de votre demande d'adhésion, si vous ne remplissez pas toutes les exigences de formation à satisfaire pour pouvoir demander également le titre professionnel et la certification, nous aimerions vous aider à déterminer ce qu'il vous reste à obtenir. Si vous avez suivi récemment ou dans le passé des formations données par Atlantic Home Warranty, l'Association canadienne des constructeurs d'habitations, le CREI ou l'Atlantic Home Builders Training Board, veuillez remplir l'autorisation suivante de communication de renseignements et l'envoyer à notre bureau par télécopieur ou par courriel afin que nous puissions avoir accès à votre dossier de formation.

Date : \_\_\_\_\_

À : **Atlantic Home Warranty**  
**À l'attention de : Jennifer Howard**  
**15, Oland Crescent**  
**Halifax (N.-É.) B3S 1C6**

De : \_\_\_\_\_ (Nom du constructeur/candidat ou de la constructrice/candidate)

\_\_\_\_\_ (Adresse)

\_\_\_\_\_ (Code postal)

\_\_\_\_\_ (Téléphone – en journée)

\_\_\_\_\_ (Courriel)

Objet : Autorisation de communiquer mon dossier de formation à l'ACCH – Nouveau-Brunswick

Par la présente, je, *(nom en caractères d'imprimerie)* \_\_\_\_\_, autorise le personnel du programme d'Atlantic Home Warranty à fournir à l'Association canadienne des constructeurs d'habitations – Nouveau-Brunswick la liste complète des cours que j'ai suivis auprès d'Atlantic Home Warranty. Ces renseignements sont utilisés aux fins de ma demande dans le cadre du programme de titre professionnel et de certification de l'ACCH-NB.

\_\_\_\_\_  
**Signé (Signature du candidat ou de la candidate)      Témoin (Signature)      (Nom du témoin en caractères d'imprimerie)**

Pour tout renseignement ou question concernant votre demande, veuillez communiquer avec l'Association canadienne des constructeurs d'habitations – Nouveau-Brunswick (ACCH-NB)  
403, rue Regent, bureau 207, Fredericton (N.-B.) E3B 3X6  
Téléphone : 506-459-7219 Télécopieur : 506-450-4924 Courriel : nbhome@nbnet.nb.ca



## Autres programmes offerts par l'ACCH-NB (facultatifs)



**RenoMark<sup>MC</sup>**  
**www.RenoMark.ca**

RenoMark est la marque d'excellence des rénovateurs professionnels, réservée aux membres de l'ACCH. Ce programme est conçu pour rehausser l'image du secteur et donner à vos clients l'assurance que vous êtes un rénovateur ou un constructeur professionnel et respectable. Cette distinction vous différenciera de vos concurrents. Le programme RenoMark<sup>MC</sup> peut être renouvelé chaque année en janvier, pour la période qui se termine en décembre. En devenant membre, vous obtenez le droit d'utiliser le logo RenoMark<sup>MC</sup>. Vous figurerez dans la section du Nouveau-Brunswick sur un site Web national consacré à la promotion des membres de RenoMark<sup>MC</sup> et de leurs projets. En outre, notre site Web provincial aura une page consacrée au programme et à ses membres. Vous recevrez notre certificat attestant que vous êtes membre de RenoMark<sup>MC</sup> ainsi qu'une carte de membre, format portefeuille. Si cela ne suffit pas, vous recevrez deux affiches double face GRATUITES et leur cadre de montage, personnalisées avec votre nom et votre numéro de téléphone, et vous aurez la possibilité d'en acheter d'autres à prix coûtant.

### **Les membres de RenoMark<sup>MC</sup> doivent s'engager à respecter le code de déontologie suivant :**

1. être membre en règle de l'ACCH-NB;
2. respecter le code de déontologie de l'ACCH;
3. rappeler dans les deux jours ouvrables les clients qui laissent un message;
4. offrir une garantie d'au moins deux ans sur tous les travaux (à l'exclusion des petites réparations domestiques);
5. avoir une assurance responsabilité civile offrant une garantie d'au moins deux millions de dollars;
6. au besoin, avoir une assurance offrant une garantie en matière de santé et de sécurité au travail et/ou ne travailler qu'avec des sous-traitants assurés en matière de santé et de sécurité au travail;
7. posséder tous les permis applicables;
8. fournir un contrat/énoncé des travaux détaillé par écrit pour tous les travaux;
9. maintenir un niveau professionnel de connaissance des codes du bâtiment en vigueur et des procédures de délivrance de permis ainsi que de compétences techniques par la formation continue;
10. maintenir un chantier sûr et organisé;
11. suivre la formation prévue par le programme RenoMark<sup>MC</sup> de l'ACCH-NB.

Le coût annuel du programme RenoMark<sup>MC</sup> pour les membres de l'ACCH est de 50 \$ + TVH.

### **Déclaration pour tous les candidats à l'adhésion**

Par la présente, je demande l'adhésion à l'Association canadienne des constructeurs d'habitations. Je certifie qu'aucun des mandants de cette entreprise ne s'est vu refuser l'adhésion ni le renouvellement ni n'a eu son statut de membre révoqué à aucun niveau de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations au Canada.

Par la présente, j'accepte que, si je suis propriétaire d'autres entreprises, ces entreprises n'utilisent pas le logo de l'Association ni ne fassent aucune référence, quelle qu'elle soit, à l'adhésion à l'Association canadienne des constructeurs d'habitations.

Je déclare que tous les renseignements contenus dans la présente demande sont véridiques et exacts et j'autorise l'Association à engager des procédures d'enquête pour en confirmer l'exactitude, notamment une vérification de la solvabilité en communiquant avec l'Atlantic Collection Agency ou avec d'autres agences si l'Association le juge approprié, et à vérifier les références professionnelles que j'ai indiquées ci-dessus. Je comprends et j'accepte sans réserve que le conseil d'administration de l'Association se réserve le droit de rejeter toute demande d'adhésion à l'Association ou d'en différer l'examen. Si ma demande est rejetée, je conviens d'exempter l'Association et ses administrateurs de toute responsabilité et de les garantir contre tout coût, perte, réclamation ou dommage de quelque nature que ce soit survenant de quelque manière que ce soit à la suite d'un tel refus de la présente demande.

Le mandat de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations, aux échelons local, provincial et national, est de fournir des renseignements, de promouvoir les membres et de favoriser la communication (répertoires des membres, renseignements sur Internet, nouveaux produits et services, etc.). Par la présente, le candidat consent à l'utilisation à de telles fins des renseignements qui figurent dans la présente demande (hors renseignements bancaires et cartes de crédit) par tous les niveaux de l'ACCH.

Je m'engage à inclure dans un programme de garantie pour habitations neuves toutes les nouvelles maisons construites par mon entreprise qui peuvent bénéficier d'une garantie, à obtenir et à conserver une assurance responsabilité civile offrant une garantie d'au moins deux millions de dollars, à me conformer à tous les règlements en matière de santé et de sécurité au travail, à respecter les règles et règlements de Travail sécuritaire NB ou de son homologue à l'Î.-P.-É., selon le cas, ainsi qu'à respecter les règles fixées par l'Agence du revenu du Canada en matière de perception, de versement et de déclaration de la TVH ainsi que les règles fixées par le gouvernement du Canada en matière de perception et de versement des avantages sociaux.

Je m'engage à participer au programme obligatoire de titre professionnel et de certification de l'ACCH-NB et je respecterai les règles, règlements, *Loi* et arrêtés aux échelons local, provincial et national de l'Association.

Signature du candidat ou de la candidate : \_\_\_\_\_  
(Signataire autorisé de l'entreprise) (Poste) (Date)

## **ASSOCIATION CANADIENNE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS CODE DE DÉONTOLOGIE**

- Les membres doivent se conformer aux codes du bâtiment du Canada qui s'appliquent comme norme minimale de construction et ils doivent œuvrer à leur amélioration dans un souci de résistance structurale, de sécurité et de santé.
- Les membres doivent planifier leurs chantiers et habitations conformément aux principes d'urbanisme et de respect de l'environnement.
- Les membres doivent se montrer justes envers leurs employés, leurs sous-traitants et les fournisseurs de tous les biens et services qu'ils offrent.
- Les membres doivent avoir des échanges d'informations et d'expérience et encourager la recherche sur les matériaux, les progrès techniques et les techniques de construction afin d'offrir la meilleure valeur à leurs clients.
- Les membres doivent éviter toute conduite ou pratique portant préjudice au secteur de la construction résidentielle, à l'Association, au nom ou à la réputation d'un de ses membres ou à ses clients.
- Les membres doivent prendre des engagements en matière de formation continue au travers de leurs politiques et pratiques de ressources humaines, entre autres par des pratiques d'emploi dans lesquelles les employés sont considérés comme des atouts.
- Les membres doivent promouvoir activement les principes de santé et de sécurité.
- Les membres doivent traiter leurs concurrents, y compris leurs biens et leurs idées, avec respect.

Ces responsabilités constituent une obligation pour les membres de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations et sont assumées librement et solennellement.

### **Acceptation des règlements et du code de déontologie – pour tous les membres**

Par la présente, j'accuse réception des règlements et du code de déontologie de l'Association et je m'engage à exploiter mon entreprise conformément à l'esprit et à l'intention desdits règlements et code de déontologie. Je comprends que le non-respect de toute disposition des règlements ou du code de déontologie rend passible des sanctions disciplinaires prévues par les règlements.

Signature du candidat ou de la candidate : \_\_\_\_\_  
(Signataire autorisé de l'entreprise) (Poste) (Date)

## Renseignements pour le paiement

<b>Nom de l'entreprise :</b>	
Nom de la personne-ressource principale :	
Adresse de facturation :	Code postal :
Localité :	Province :

### Grille de calcul

	<i>Insérer dans cette colonne les montants applicables en dollars</i>
<input type="checkbox"/> <b>Je demande l'adhésion à l'association locale ou provinciale suivante :</b>	
<input type="checkbox"/> <b>Association canadienne des constructeurs d'habitations – Grand Fredericton</b> (cotisation annuelle : 948.75 \$, TVH incluse)	\$
<input type="checkbox"/> <b>Association des constructeurs d'habitations du Grand Moncton</b> (cotisation annuelle : 8948.75 \$, TVH incluse)	\$
<input type="checkbox"/> <b>Association canadienne des constructeurs d'habitations – Saint John</b> (cotisation annuelle : 948.75 \$, TVH incluse)	\$
<input type="checkbox"/> <b>Association canadienne des constructeurs d'habitations – Sussex</b> (cotisation annuelle : 948.75 \$, TVH incluse)	\$
<input type="checkbox"/> <b>Membre provincial de l'Association canadienne des constructeurs d'habitation – Nouveau-Brunswick</b> (pour les membres qui ne se trouvent pas dans un rayon de 50 km d'une des associations locales ci-dessus) (cotisation annuelle : 948.75\$, TVH incluse)	\$
<input type="checkbox"/> <b>Adhésion au programme RenoMark</b> (50 \$ + TVH = 57,50 \$)	\$
<b>Montant exigible à la réception de la facture de l'Association</b>	\$
<i>Veillez noter que les cotisations sont calculées au prorata. À l'approbation de votre demande, le montant approprié sera débité de votre carte de crédit et un exemplaire de votre facture et de votre reçu sera joint à votre trousse d'acceptation.</i>	
<input type="checkbox"/> Numéro de carte de crédit : _____ CIS# _____ Date d'expiration : _____	
Nom sur la carte de crédit : _____	
Signature : _____	

Pour tout renseignement ou question concernant votre demande, veuillez communiquer avec l'Association canadienne des constructeurs d'habitations – Nouveau-Brunswick (ACCH-NB)  
403, rue Regent, bureau 207, Fredericton (N.-B.) E3B 3X6  
Téléphone : 506-459-7219 Télécopieur : 506-450-4924 Courriel : nbhome@nbnet.nb.ca